



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 24 février 2026
N°2026_4785_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a)

Service producteur : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares), France compétences

Opportunité : avis favorable émis le 20 mai 2025 par la Commission « Emploi, qualifications et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 28 janvier 2026 (commission « Entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2026-2030
Publication JO	Oui
Périodicité	Annuelle

Descriptif de l'opération

L'Enquête Formation Employeur (EFE) est une enquête panéalisée s'organisant en cycles successifs de cinq vagues annuelles. Un premier cycle a été réalisé par les vagues EFE 2020 à EFE 2024. Le second cycle s'ouvrira par l'enquête EFE européenne 2025 (Continuing Vocational Training Survey CVTS 7).

Le champ de l'enquête EFE porte sur les entreprises avec au moins un salarié au 31 décembre de l'année d'observation de la vague, appartenant au secteur privé (hors activités des ménages et extraterritoriales). Le champ géographique est celui des entreprises de France métropolitaine et des DROM.

Le principal objectif du questionnaire est de fournir des indicateurs annuels sur l'effort de formation des entreprises et sur les liens entre les pratiques formatives des entreprises et l'offre de services des opérateurs de compétences (Opco). L'enquête est devenue la principale source d'indicateurs sur ces thématiques dans le champ des entreprises et complète les dispositifs existants concernant la

formation du point de vue des bénéficiaires (enquête sur la formation tout au long de la vie (FLV) et enquête emploi en continu).

Les thèmes des questionnaires portent sur :

- les données structurelles de l'entreprise ;
- la politique de formation (pour les entreprises n'ayant pas répondu à l'édition précédente) ;
- les modalités de formation ;
- les données quantitatives sur la formation ;
- les données financières (en partie pré-remplies par des données administratives) ;
- les liens entre pratiques formatives de l'entreprise et l'offre de services de son Opco.

A chaque vague, ces thèmes sont complétés par un module annuel qui porte sur une thématique d'actualité. En 2024, il s'agissait d'aborder les projets de formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) et la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels. Les années précédentes, les modules ont traité des liens entre formation et recrutements, de la relation des entreprises avec les organismes de formation ou encore de l'alternance. Pour le second cycle, les modules prévus sont :

- les politiques de formation des petites et très petites entreprises
- les liens entre formation, contexte économique et stratégies d'entreprise
- l'alternance (dont la thématique a déjà été abordée par le module annuel d'EFE 2021, qui servira de socle)
- le CPF et les politiques de co-construction (déjà abordée par EFE 2024), un thème dont l'intérêt a été réaffirmé en raison de l'évolution du contexte réglementaire

Les entreprises interrogées sont issues d'un échantillon rotatif. Le second cycle du panel d'EFE réinterrogera pendant 4 années successives les entreprises échantillonnées pour EFE 2025, renouvelées au 1/5e chaque année. Des entreprises entrent ainsi dans le panel afin de compenser l'attrition, de réduire la charge statistique des entreprises, et d'améliorer la précision des estimateurs des variations d'une année sur l'autre. La taille de l'échantillon est d'environ 33 000 entreprises pour 23 000 répondants.

La collecte est réalisée en monomode par internet (avec l'envoi d'une lettre-avis couplée à un mail avis suivi de mails de relance).

La diffusion des données sera assurée en coordination avec le Céreq, la Dares et France Compétences. La première publication aura lieu pour l'édition EFE 2025 au plus tard à l'automne 2026, dans l'annexe au projet de loi de finances 2027 portant sur la formation professionnelle.

Les utilisateurs sont les partenaires institutionnels en lien avec la formation professionnelle continue (Ministère du Travail, Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, Dares, France Compétences, Céreq), les partenaires sociaux, les organisations professionnelles de branche, les Opco, les universités et les chercheurs. Un groupe d'exploitation regroupant une quarantaine de chercheurs a été lancé en 2024 afin d'exploiter les premières éditions du panel EFE.

Justification de l'obligation :

Dans le cadre des enquêtes auprès des entreprises, la non-réponse d'une unité importante dans un secteur ou a fortiori dans l'ensemble de l'économie peut fragiliser les résultats diffusés. L'impossibilité d'identifier une autre unité ayant un profil comparable parmi les entreprises répondantes limite la

portée des méthodes de redressement dès lors que ces dernières s'appuient sur une hypothèse de substituabilité. Obtenir une réponse est alors nécessaire et justifie l'obligation dans un contexte où à la fois l'intérêt général et la qualité statistique du dispositif d'enquête sont reconnus par le Cnis et le Comité du label. Le caractère obligatoire contribue ainsi à l'augmentation du taux de réponse et à la réduction des biais de collecte ou de sélection.

~~~

## **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### **Remarques générales**

- Le Comité rappelle que le dispositif présenté correspond au deuxième cycle quinquennal du panel d'enquêtes annuelles « Enquête Formation Employeur » (EFE). Ce nouveau cycle porte sur les données 2025-2029 et donnera lieu à des collectes réalisées entre 2026 et 2030. Dans chaque cycle, la première année constitue le support de l'enquête européenne quinquennale CVTS (Continuing Vocational Training Survey), qui s'inscrit dans une série longue, la 7<sup>e</sup> édition devant être collectée en 2026. Les quatre autres enquêtes annuelles, répondant à des besoins spécifiquement nationaux, ont quant à elles été introduites lors du premier cycle (portant sur les millésimes 2020-2024). Le Comité relève que l'objectif du service, au cours du premier cycle, a été de stabiliser le panel EFE. Il soutient la démarche consistant à s'appuyer sur les enseignements de ce premier cycle pour ajuster le dispositif, en prenant notamment en compte la charge de collecte au regard de la valeur ajoutée de l'information produite.
- Le Comité salue les simplifications déjà apportées au questionnaire grâce à la mobilisation de données administratives et encourage les démarches complémentaires du service visant à les approfondir, notamment par l'intégration d'autres données financières (telles que les contributions conventionnelles) et administratives (masse salariale, heures travaillées, etc.).
- Le Comité rappelle que cette enquête constitue la seule enquête statistique publique portant sur la formation et interrogeant directement les employeurs, tout en relevant que ceux-ci sont par ailleurs sollicités sur ce thème, notamment par les Opérateurs de compétences (Opco).
- Le Comité salue les travaux partenariaux en cours visant à mettre à disposition des Opco des indicateurs issus de l'EFE et à mieux valoriser l'enquête auprès de ces acteurs. Il encourage, plus largement, toute action contribuant à la rationalisation des dispositifs d'interrogation des employeurs sur la formation continue, le cas échéant par des ajustements des enquêtes EFE compatibles avec leur statut d'enquête d'intérêt général et dans le respect du secret statistique.
- Le Comité encourage vivement les réflexions engagées par le service sur l'allègement annuel du questionnaire à destination des petites entreprises. Il note que des travaux sont d'ores et déjà conduits sur ce sujet, en lien avec des équipes de recherche, mais qu'ils n'aboutiront qu'en cours de cycle. Il recommande en conséquence que ces allègements soient mis en œuvre dès que cela sera possible. Le Comité souhaite, à cet égard, disposer d'éléments détaillés sur l'avancement et les modalités de ces évolutions.
- Le Comité invite le service à mener, d'ici au prochain cycle, une réflexion sur les variables devant être collectées annuellement, au regard notamment de leur degré de volatilité. Il l'encourage également à examiner la pertinence d'une structuration complémentaire du

questionnaire « cœur », le cas échéant sous la forme de parties communes et de parties recueillies de manière moins systématique (certaines années ou auprès de certains types d'entreprises). Le Comité relève toutefois que les questions susceptibles de présenter un intérêt particulier pour les Opcos relèvent du cœur du questionnaire et figurent parmi les plus lourdes pour les répondants. Il prend également acte de la nécessité d'assurer la cohérence globale du questionnaire afin de garantir l'homogénéité des réponses, ainsi que du fait que certaines interrogations plus détaillées, sans être nécessairement plus contraignantes, visent à garantir le respect du périmètre et de la qualité des données collectées.

- Le Comité rappelle que le panel EFE est composé de questions socles et de modules tournants, et note que, parmi les modules tournants à venir, deux reprendraient des modules déjà proposés lors du premier cycle (modules sur l'alternance et sur le compte personnel de formation).
- Le Comité encourage le service à partager, en amont de leur réédition, un bilan de ces modules, incluant leur apport en termes d'exploitation ainsi que les éventuelles difficultés statistiques rencontrées. Il relève que le service envisage d'apporter des ajustements marginaux à ces modules, compte tenu des évolutions du contexte, notamment en matière de recours à l'apprentissage. Le Comité salue l'organisation par le service d'une large consultation avant chaque enquête et chaque module, y compris pour les modules renouvelés. Pour de futurs modules plus spécifiques, par exemple concernant les petites entreprises, il invite le service à s'assurer de la participation de l'ensemble des parties prenantes (notamment CMA France), le cas échéant via le Cnis. Enfin, le Comité souligne l'intérêt potentiel d'explorer les formations après l'embauche, en particulier dans le cadre de reconversions ou au sein des petites entreprises.
- Le Comité invite le service à préciser, dans le prochain dossier, l'articulation de l'enquête avec d'autres enquêtes de la statistique publique sur la formation professionnelle, notamment celles portant sur les salariés. Il sera également intéressé par les réflexions du service sur les possibilités de rapprochements avec d'autres sources de données à des fins d'analyses complémentaires, ainsi que par d'éventuelles pistes concernant la mise en place d'enquêtes couplées employeurs-salariés. Par ailleurs, le Comité invite le service à détailler dans le prochain dossier la manière dont la formation non formelle est prise en compte dans le dispositif.
- Le Comité souhaite, comme par le passé, que pour chaque millésime, l'inscription au programme des enquêtes statistiques se fasse — à protocole inchangé — uniquement après réception et examen par le Comité du questionnaire définitif. Il demande également qu'une note accompagne cet envoi, présentant :
  - o d'une part, la concertation mise en œuvre pour l'élaboration des nouveaux questionnements ;
  - o d'autre part, les conclusions des tests réalisés et les enseignements qui en auront été tirés.
- Il souhaite enfin que cette note annuelle intègre des informations sur les éventuelles évolutions du dispositif au cours de la période, notamment sur l'allègement du questionnaire (pour les petites entreprises et/ou en lien avec l'intégration d'autres contributions financières) ainsi que sur toute autre modification mentionnée dans la suite du document.
- Le Comité invite le service à transmettre ces documents selon un calendrier compatible avec l'inscription au programme des enquêtes statistiques et la date prévue de début de collecte.

## Méthodologie

- Le Comité note que des réflexions sur l'échantillonnage et l'évolution de la stratification sont en cours, en lien avec le pôle d'Ingénierie Statistique d'Enquêtes (Pise) de l'Insee. Il invite le service à réinterroger dans ce cadre la stratification et/ou les objectifs de précision dans chaque strate, afin d'éviter des taux de sondage très élevés dans certaines strates comptant peu d'entreprises (et de salariés), par exemple en regroupant certaines strates. Il invite également le service à réexaminer la formule mathématique approchée utilisée pour le calcul des allocations, au profit le cas échéant d'une formule plus précise limitant la charge des entreprises. Le Comité demande à disposer avant le lancement de la collecte d'une note détaillée, couvrant l'ensemble de ces sujets, établie en lien avec le Pise.
- Le Comité note que le service envisage la possibilité d'un sur-échantillonnage pour certains Opco. Il demande au service d'établir un cadre général pour ces sur-échantillons, incluant une réflexion sur les tailles d'échantillons afin de limiter la charge au regard de l'apport.
- Le Comité note que des exploitations longitudinales du premier cycle seront prochainement réalisées, permettant d'étudier les comportements de formation des entreprises sur plusieurs années, en particulier pour les petites entreprises, où les formations ne sont pas proposées chaque année. Il invite le service à s'appuyer sur ces travaux, ainsi que sur des études portant sur l'attrition ou l'évolution des charges de collecte, afin de mieux documenter le choix du dispositif de panel tournant mis en œuvre et sa durée.
- Le Comité note par ailleurs que d'autres réflexions méthodologiques sont en cours, concernant notamment le calcul de pondérations pour les entreprises ayant répondu 5 années de suite, le changement de NAF, les méthodes de redressement (utilisation éventuelle du hotdeck à la place de la repondération, calage, winsorisation...), les contrôles (etc.). Il note que ces réflexions méthodologiques sont menées en collaboration étroite avec l'Insee et notamment le Pise, et que des notes détaillées seront rédigées dès que ces réflexions méthodologiques auront abouti. Il souhaite que ces notes soient jointes aux envois annuels du service, comme proposé par ce dernier, et que ces éléments soient inclus dans le prochain dossier, accompagnés d'une note complète sur le plan de sondage.
- Le Comité note que le règlement européen retient l'unité légale comme unité statistique. Il encourage le service à examiner l'intérêt d'une analyse des résultats au niveau des entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME). Il suggère, à cet égard, d'étudier notamment la cohérence des politiques de formation déclarées par des unités légales enquêtées appartenant à une même entreprise au sens de la LME.

## Protocole

- Le Comité salue la volonté du service de mener des tests qualitatifs plus approfondis et relève l'intérêt du service à s'appuyer, à cet effet, sur le réseau enquêteur de l'Insee, sous réserve de la disponibilité de ce dernier.
- Le Comité invite le service à mieux documenter les facteurs expliquant la charge supportée par les entreprises, notamment en instruisant un éventuel gain lié aux réinterrogations, à l'occasion de contacts directs avec les enquêtés, ou, le cas échéant, par le biais de quelques questions simples et facultatives en fin de questionnaire.

## Diffusion, cadre juridique

- Le Comité souhaite que le service décrive de manière plus précise les modalités d'accès des parties prenantes à des données couvertes par le secret statistique (conventions, comité du secret, séparation des fonctions de contrôle des entreprises...).

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête Formation employeur - annuelle, et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années 2026 à 2030.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL